

Études d'histoire religieuse



Les démêlés de Charles Guay, premier historien de Rimouski, avec Mgr Langevin : « vous demander un sou, c'est vous arracher le cœur »

Claude La Charité

Volume 90, Number 2, 2024

Mgr Jean Langevin (1821-1892)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1114832ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1114832ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

La Charité, C. (2024). Les démêlés de Charles Guay, premier historien de Rimouski, avec Mgr Langevin : « vous demander un sou, c'est vous arracher le cœur ». *Études d'histoire religieuse*, 90(2), 81–97.
<https://doi.org/10.7202/1114832ar>

Article abstract

This article outlines the career of Charles Guay (1845-1922), priest, vicar of the cathedral of Rimouski, apostolic prothonotary and missionary, while highlighting the contrasting way in which the ecclesiastic depicts Bishop Jean Langevin, in the *Chronique de Rimouski* (1873-1874) and in the *Memoirs* (1891). Beyond the personal conflict, arise certain traits of the prelate and his times, in particular the importance given to education, the quarrels of precedence, the taboo around money and the political divisions.

Les démêlés de Charles Guay, premier historien de Rimouski, avec Mgr Langevin : « vous demander un sou, c'est vous arracher le cœur »

Claude La Charité¹

Résumé : Cet article s'attache à retracer à grands traits le parcours de Charles Guay (1845-1922), prêtre, vicaire de la cathédrale de Rimouski, protonotaire apostolique et missionnaire, tout en mettant en évidence la manière contradictoire dont l'ecclésiastique dépeint l'évêque Jean Langevin dans la *Chronique de Rimouski* (1873-1874) et dans les *Mémoires* (1891), afin de faire apparaître, au-delà du conflit personnel, certains traits du prélat et de son époque, en particulier l'importance accordée à l'éducation, les querelles de préséance, le tabou autour de l'argent et les clivages politiques.

Abstract: This article outlines the career of Charles Guay (1845-1922), priest, vicar of the cathedral of Rimouski, apostolic prothonotary and missionary, while highlighting the contrasting way in which the ecclesiastic depicts Bishop Jean Langevin, in the *Chronique de Rimouski* (1873-1874) and in the *Memoirs* (1891). Beyond the personal conflict, arise certain traits of the prelate and his times, in particular the importance given to education, the quarrels of precedence, the taboo around money and the political divisions.

1. Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire, création et patrimoine imprimé, Claude La Charité est professeur à l'Université du Québec à Rimouski. Membre du collectif d'XYZ. *La revue de la nouvelle*, il codirige *L'Année rabelaisienne* et « Les Mondes de Rabelais » aux Classiques Garnier. Correspondant au Canada de la Société d'histoire littéraire de la France, il a été élu à la Société royale du Canada en 2017. Il est aussi nouvelliste et romancier. En 2023, il a publié aux Éditions de L'instant même *L'œil de l'ermite*, une fiction en pièces détachées consacrée à l'ermite Toussaint Cartier.

La prééminence des évêques dans la société canadienne-française du XIX^e siècle est telle qu'il est souvent difficile de percevoir à jour leur identité véritable sous les éloges convenus dont ils sont l'objet de la part des ecclésiastiques comme des laïcs. Le premier évêque de Rimouski, Jean Langevin (1821-1892), n'échappe pas à la règle. À lire les comptes rendus de son intronisation ou les nécrologies parues à sa mort², on a l'impression d'un prélat accompli qui aurait eu toutes les vertus et dont la vie aurait été exemplaire. Un tel portrait est évidemment impossible à admettre pour qui que ce soit, et à plus forte raison pour un prélat dont l'ultramontanisme et les tentations autoritaires ne pouvaient que heurter certains contemporains. En même temps, le risque est grand de produire un portrait exclusivement à charge, en brandissant la notion d'ultramontanisme parfois utilisée comme un argument d'autorité pour condamner sans appel un personnage du passé³. Au reste, il est rare qu'une idéologie à elle seule suffise à rendre compte, au détriment de la contingence, du parcours d'un personnage historique d'importance. C'est pourquoi la présente étude proposera une démarche oblique, en prenant pour objet les représentations qu'en donne son contemporain, Charles Guay (1845-1922), prêtre, vicaire de la cathédrale de Rimouski, protonotaire apostolique et missionnaire. Cet ecclésiastique est l'auteur de deux ouvrages où Jean Langevin occupe une place importante, sinon centrale⁴. Il s'agit d'une part de la *Chronique de Rimouski*, parue en

2. Pensons, par exemple, au récit de la consécration de l'évêque que propose Charles GUAY dans sa *Chronique de Rimouski*, Québec, P. G. Delisle, 1873, p. 196-246; ou à la plaquette parue peu après sa mort et intitulée *Mgr Jean Langevin : sa mort et ses funérailles*, Québec, C. Darveau, 1892, 38 p.

3. Certains travaux ont approfondi notre compréhension de l'ultramontanisme, par exemple l'ouvrage collectif dirigé par Nive VOISINE et Jean HAMELIN, *Les ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, 1985; ou le livre de Pierre RAJOTTE, *Les mots du pouvoir ou le pouvoir des mots. Essai d'analyse des stratégies discursives ultramontaines au XIX^e siècle*, Montréal, L'Hexagone, 1991. Il reste qu'il s'agit d'une notion dont l'emploi reste encore souvent plus polémique que critique. À contre-courant de cette tendance, on peut évoquer le livre de Roberto PERIN, *Ignace de Montréal. Artisan d'une identité nationale*, Montréal, Boréal, 2008, qui cherche à montrer comment l'action de Mgr Bourget ne se résume pas à l'idéologie ultramontaine qu'il défendait. Dans le cas précis de Jean Langevin, la notice que lui consacre Noël BÉLANGER dans le *Dictionnaire biographique du Canada* a le mérite d'éclairer de manière nuancée le rapport de l'évêque à cette doctrine, à l'égard de laquelle il était plus réservé que son contemporain Mgr Lafèche (1818-1898), évêque de Trois-Rivières : Voir Noël BÉLANGER, « LANGEVIN, JEAN (baptisé Jean-Pierre-François-Laforce) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003, https://www.biographi.ca/fr/bio/langevin_jean_12F.html.

4. On pourrait ajouter à ces deux titres une troisième publication, à savoir la plaquette sans date de 76 pages, *Bénédiction du Nouveau-Séminaire de St. Germain de Rimouski*,

1873-1874, première histoire de la ville et de sa région, et d'autre part les *Mémoires*, parus en 1891 et constitués de lettres et de documents justificatifs. Charles Guay est en lui-même peu connu, faute notamment d'avoir son entrée dans le *Dictionnaire biographique du Canada* à la différence de tant d'autres personnages secondaires de la même époque. Sa carrière a cependant été fulgurante, voire météorique, très éloignée du parcours habituel des ecclésiastiques du temps, qui, jointe à une personnalité bien trempée, lui vaudront de nombreuses et solides inimitiés, entre autres, de la part de Jean Langevin lui-même.



Figure 1. Mgr Charles Guay, photographie vers 1915, Montminy et Cie, BAnQ (Québec), P1000,S4,D83,PG59-1.

sortie des presses de l'imprimerie d'Adhémar Dion. Ce texte, parfois attribué à Charles Guay, n'est cependant pas signé.

Le présent article retracera à grands traits le parcours de Charles Guay, avant d'étudier la manière contradictoire dont il dépeint le premier évêque de Rimouski dans la *Chronique* et dans les *Mémoires*, afin de faire apparaître, au-delà du conflit personnel, certains traits de l'évêque et de son époque, en particulier l'importance accordée à l'éducation, les querelles de préséance, le tabou autour de l'argent, les clivages politiques et la part de contingence dans sa trajectoire, irréductible à la seule notion d'ultramontanisme.

Charles Guay, vicaire, missionnaire et protonotaire apostolique

La meilleure source au sujet de Charles Guay reste la notice qui lui est consacrée dans la nécrologie sacerdotale du diocèse de Rimouski, *Dans la maison du père*, publiée par A.-Cléophas Morin⁵. Né à Lévis en 1845, Charles Guay fait ses études à La Pocatière et à Québec, avant de recevoir en 1867 la tonsure de Mgr Langevin dans la chapelle du Séminaire de Rimouski⁶ et d'être ordonné prêtre en 1870 par l'évêque de Québec, Mgr Baillargeon. En 1871, il est nommé vicaire à la cathédrale de Rimouski, puis, en 1875, curé de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur dont il fait construire l'église et le presbytère. En 1877, il entame une vie itinérante, en étant chargé de réunir des aumônes pour la construction et l'œuvre du Séminaire de Rimouski. À cette fin, il se rend à Montréal, aux États-Unis et en Europe. Lors d'un voyage à Rome en 1879, il est nommé protonotaire apostolique *ad instar* par le pape Léon XIII. Cette distinction honorifique très prestigieuse permet à son titulaire de porter le titre de Monseigneur sans être évêque, le protonotaire apostolique étant un prélat de la Maison de Sa Sainteté. Cette nomination marque le début des ennuis pour Charles Guay, puisqu'il est dès lors en butte à l'hostilité des ecclésiastiques québécois, envieux de sa prélature. Devant la contestation et l'incrédulité de ses adversaires, Charles Guay doit retourner à Rome pour avoir sa confirmation comme secrétaire apostolique, ce qu'il obtient

5. A.-Cléophas MORIN, *Dans la maison du père. Nécrologie sacerdotale du diocèse de Rimouski, 1867-1967*, Rimouski, s. n., 1967, p. 78.

6. C'est lui-même qui révèle ce détail dans la liste des ordinations faites depuis l'érection du diocèse : « Charles Guay, né à St.-Joseph de Lévis, le 23 janvier 1845, tonsuré le 13 octobre 1867, minoré le 26 mai 1870, sous-diacre le 5 juin 1870, diacre le 11 juin 1870 et prêtre le 12 juin 1870. L'Abbé Guay est le dernier prêtre ordonné par feu Mgr C.-F. Baillargeon, dans la Cathédrale de Québec. Il reçut la tonsure de Mgr Langevin, dans la chapelle du Séminaire de Rimouski, et les autres ordres de Mgr Baillargeon ». Voir Charles GUAY, *Chronique de Rimouski*, Montréal, Sénécal, 1877, p. 251-252.

en 1883. De retour au pays, il devient missionnaire à Restigouche en 1884, où il fait construire une chapelle et un presbytère qui seront au cœur du conflit avec Jean Langevin, période que Jean Olivier a étudiée dans un mémoire de maîtrise déposé en 2015⁷. Muté contre son gré dans la paroisse de Saint-Mathieu, il remet sa démission et repart pour Rome. À son retour, en 1901, il fonde un hôpital à Lévis, puis en 1902, il devient curé de l'île d'Anticosti pendant deux ans. En 1906-1907, il dessert la paroisse de Pass-Christian dans le Missouri, aux États-Unis. De retour au pays, il prend la direction de l'hôpital qu'il avait fondé, où il meurt en 1922. Outre la *Chronique de Rimouski* et les *Mémoires*, il publie un *Album photo-biographique du clergé de Rimouski (1877⁸)*, un *Recueil de prières* en micmac (1890), un *Souvenir de retraite ou Conférences sur le catholicisme prêchées à l'église Saint-Joseph de Cohoes NY dans l'Avent de 1893 (1894)*, des *Lettres sur l'île d'Anticosti (1902)* et des *Conférences familiales sur l'Église et les Sacrements (1907)*⁹.

La *Chronique de Rimouski (1873-1874)* ou le portrait «en majesté» de Jean Langevin comme pédagogue

Lorsque Charles Guay fait paraître la *Chronique de Rimouski* en 1873-1874, il est vicaire de la cathédrale. Il est donc placé sous l'autorité directe de l'évêque à qui il doit sa nomination¹⁰, ce qui explique le ton

7. Olivier JEAN, *Charles Guay dans la mission amérindienne de Ristigouche (1884-1890) : analyse et répercussions d'un scandale dans un milieu marginal*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2015.

8. Le Musée de la civilisation de Québec conserve dans la collection du Séminaire un exemplaire dédié par Charles Guay à Jean Langevin : numéro d'inventaire SQ038157, exemplaire 4.

9. Charles GUAY, *Chronique de Rimouski*, Montréal, Sénécal, 1877 ; C. GUAY, *Recueil de prières*, Québec, J. Dussault, 1890 ; C. GUAY, *Souvenir de retraite ou Conférences sur le catholicisme prêchées à l'église Saint-Joseph de Cohoes NY dans l'Avent de 1893*, Québec, Léger Brousseau, 1894 ; C. GUAY, *Lettres sur l'île d'Anticosti*, Montréal, Beauchemin, 1902 ; C. GUAY, *Conférences familiales sur l'Église et les Sacrements*, Québec, s.n., 1907.

10. À propos du fonctionnement, du financement, du recrutement des ecclésiastiques et des rapports hiérarchiques entre l'évêque et son clergé diocésain à l'époque de Mgr Langevin, voir Nive VOISINE, « Chapitre 2. L'organisation administrative et religieuse (1867-1891) », dans Noël BÉLANGER et Nive VOISINE (dir.), *Le Diocèse de Rimouski, 1867-1992*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 1994, p. 29-51. Voir également, dans le même dossier, l'article de Karine HÉBERT qui étudie les relations parfois tendues du nouvel évêque avec les congrégations féminines de son diocèse, notamment autour d'enjeux financiers qui présentent certaines similitudes avec la querelle entre Charles Guay et Jean Langevin.

très déférent, voire flagorneur qu'il adopte à son endroit. La dédicace versifiée qu'il place en tête de son ouvrage donne le ton :

*Premier évêque de la ville
Dont – effort peut-être insensé –
D'une plume encore inhabile,
Je retrace ici le passé.*

*Vous avez droit à cet hommage...
Et je serai rémunéré,
Si vous daignez bénir l'ouvrage
Que vous-même avez inspiré¹¹ !*

C'est pour répondre à une circulaire de l'évêque datée du 1^{er} décembre 1872, enjoignant aux curés de « consigner dans un cahier spécial, tous les événements de leur paroisse¹² », que l'auteur entreprend la rédaction de son ouvrage. Contrairement à d'autres prêtres de la même époque qui ont consacré une part importante de leur œuvre à l'histoire, Charles Guay n'a pas publié d'autre livre de nature historiographique à part la *Chronique* qui est elle-même moins une histoire de Rimouski qu'une œuvre de circonstance, proche de la monographie de paroisse, même s'il s'agit en l'occurrence de rendre compte du diocèse plus que de la paroisse¹³.

11. C. GUAY, *Chronique de Rimouski*, p. 8.

12. C. GUAY, *Chronique de Rimouski*, p. 9.

13. Parmi les prêtres historiens contemporains de Charles Guay, on peut penser aux abbés Louis-Édouard Bois, Henri-Raymond Casgrain et Jean-Baptiste-Antoine Ferland. Aucune étude n'a cependant été consacrée à ce jour à la pratique historiographique de ces ecclésiastiques. Seul Serge GAGNON a étudié la manière dont les historiens, laïcs ou religieux, ont abordé la période de la Nouvelle-France de François-Xavier Garneau à Lionel Groulx : *Le Québec et ses historiens : la Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978. Sur le genre de la monographie de paroisse, voir Gilles SÉNÉCAL, « Les monographies des régions de colonisation au Québec (1850-1914) : genre et traditions géographiques. École nationale? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, n° 97 (1992), p. 33-60; et Nathalie MIGLIOLI, *Les monographies paroissiales (1854-1926) micro récits sur l'art au Québec*, mémoire de maîtrise (histoire de l'art), Université du Québec à Montréal, 2008, 102 p.

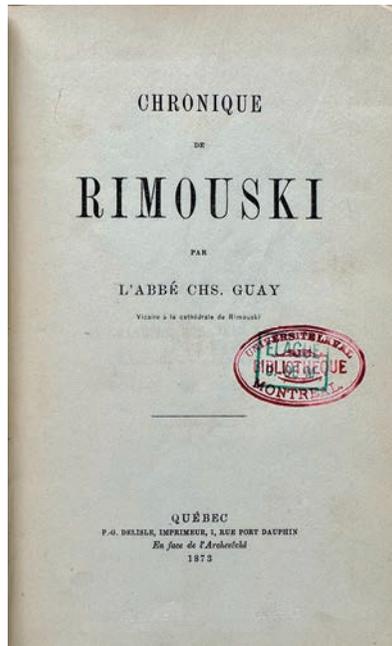


Figure 2. Page de titre de la Chronique de Rimouski, collection particulière.

Le livre lui-même est constitué en large partie de textes recueillis ailleurs, par exemple l'article de Joseph-Charles Taché sur l'ermite Toussaint Cartier que Charles Guay reproduit intégralement aux p. 71-90¹⁴. L'abbé a en outre un goût marqué pour la compilation, peut-être inspiré par Cyprien Tanguay, curé de Saint-Germain-de-Rimouski de 1843 à 1846 et de 1850 à 1859 et fondateur de la généalogie au pays : l'énumération des prêtres qui ont desservi la paroisse, la liste des députés du comté, le nombre de mariages, de naissances et de sépultures, année par année, de 1701 à 1872, le catalogue des supérieurs, directeurs et professeurs du Collège industriel et agricole et du Séminaire de Rimouski, l'inventaire des naufrages au large de la ville, etc.¹⁵.

14. Joseph-Charles TACHÉ publia son article dans le dernier volume de la revue dont il était le directeur : «L'île Saint-Barnabé. Comté de Rimouski», *Les Soirées canadiennes. Recueil de littérature nationale*, Québec, Brousseau et frères, éditeurs, vol. V, 1865, p. 343-365. Ce texte parut, en dépit de la date officielle de 1865, seulement en 1867. À propos du retard dans la publication de ce dernier volume, voir Réjean ROBIDOUX, «*Les Soirées canadiennes* et *Le Foyer canadien* dans le mouvement littéraire québécois de 1860», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 28, 1958, p. 413-452.

15. Sur cette compulsion statisticienne, voir Claude LA CHARITÉ, «L'invention de la littérature québécoise (18) : Charles Guay, premier historien de Rimouski»,

Par-dessus tout, la *Chronique de Rimouski* est vouée à la célébration de l'épiscopat de Jean Langevin, envisagé comme le point d'aboutissement de l'histoire de la communauté et le point de départ d'une ère nouvelle de prospérité et de développement grâce, bien sûr, à l'érection diocésaine, mais aussi à la construction du chemin de fer de l'Intercolonial, la mise sur pied du Séminaire, l'invention du télégraphe, etc. Sur les 417 pages que compte l'ouvrage, un bon tiers est un éloge de l'évêque, dont le vicaire peint le portrait « en majesté » comme on le dit à propos des tableaux dépeignant la Vierge trônant dans le monde terrestre. Dans cette représentation flatteuse, Charles Guay prend soin d'insister en particulier sur l'importance que le prélat accorde à l'éducation. Il souligne le soin scrupuleux qu'il met à visiter toutes les classes du séminaire chaque année et à enseigner aux futurs ecclésiastiques chaque semaine, et cela malgré la lourdeur de ses responsabilités¹⁶. Il vante la décision prise dès le 27 décembre 1868 d'ériger un nouveau séminaire, qui illustre « le zèle et la tendre charité de notre vénérable prélat¹⁷ ». Il loue l'initiative d'exiger 15 sous de chaque communiant pour financer la construction de l'édifice : « Au moyen de simples souscriptions prélevées dans le diocèse, Monseigneur a réussi à élever pour l'éducation de la jeunesse un séminaire magnifique qui sera la gloire du pays entier¹⁸ ». En dépit de l'emphase et du caractère forcément laudatif de ce portrait en majesté de Jean Langevin comme pédagogue, il est difficile, compte tenu de ses publications, de son rôle à titre de directeur de l'École normale Laval et de sa participation au Conseil de l'Instruction publique, de ne pas voir une part de vérité dans cette importance accordée à l'éducation, fût-elle catholique et fondée en priorité sur la sélection des meilleurs candidats en vue du sacerdoce.

Les *Mémoires* (1891) à usage « strictement confidentiel »

Les *Mémoires* que Charles Guay fait paraître en 1891 sont d'une tout autre nature. Malgré leur titre, ils n'ont rien de commun avec le genre mémorialiste que Philippe Aubert de Gaspé inaugure dans notre littérature en 1866¹⁹. Il s'agit en fait de mémoires justificatifs dans le

Le Mouton NOIR, vol. XIX, n° 3, janvier-février 2014, p. 12. Ce goût des inventaires et des relevés exhaustifs est très répandu dans le Québec de l'époque. Voir, à ce propos, Bruce CURTIS, « Joseph-Charles Taché et la science de l'inventaire social au Québec », dans Julien GOYETTE et Claude LA CHARITÉ (dir.), *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2013, p. 257-286.

16. C. GUAY, *Chronique de Rimouski*, p. 320.

17. C. GUAY, *Chronique de Rimouski*, p. 327.

18. C. GUAY, *Chronique de Rimouski*, p. 333.

19. Sur l'importance de la publication des *Mémoires* d'Aubert de Gaspé en 1866 et sur la floraison du genre mémorialiste dans le demi-siècle qui suivit, voir Marc André

contexte des différents conflits qui opposent le secrétaire apostolique à des contemporains et qui ont parfois mené à des procès devant les tribunaux ecclésiastiques. Charles Guay ne manquait pas d'adversaires : on peut penser à Jean Langevin bien sûr, mais aussi à Mgr Racine (1828-1888), évêque de Chicoutimi. La page de titre de ces *Mémoires*, publiés à Québec peut-être par Jean-Baptiste Frenette, annonce un recueil dont l'usage serait apparemment « strictement confidentiel²⁰ ». Or, il semble qu'il s'agisse d'une pure précaution, puisqu'à l'évidence le livre était destiné à une large diffusion, comme en témoignent les nombreux exemplaires qui ont subsisté et qui sont conservés dans des collections publiques²¹.

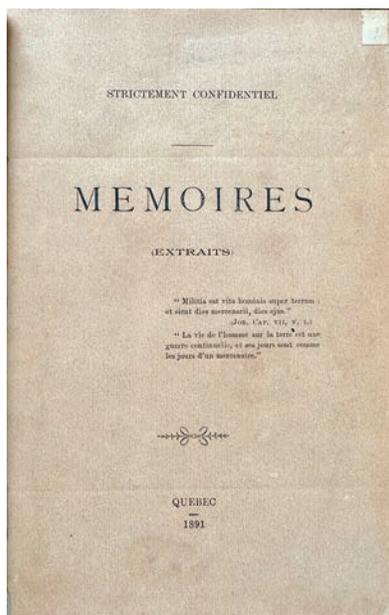


Figure 3. Page de titre des *Mémoires*, collection particulière.

BERNIER et Claude LA CHARITÉ (dir.), *Philippe Aubert de Gaspé mémorialiste*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2009 ; et Claude LA CHARITÉ et Lou-Ann MARQUIS (dir.), *Les mémorialistes québécois du XIX^e siècle, Voix et Images*, vol. XXXV, n^o 3, 2010.

20. [Charles GUAY], *Mémoires (extraits)*, Québec, s. n. [Jean-Baptiste Frenette ?], 1891, page de titre non paginée.

21. Worldcat répertorie six exemplaires des *Mémoires* dans des bibliothèques publiques (auxquels s'ajoute celui de notre collection particulière) : Bibliothèque et Archives du Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Rimouski et Université Laval : <https://www.worldcat.org/fr/title/1131449569>.

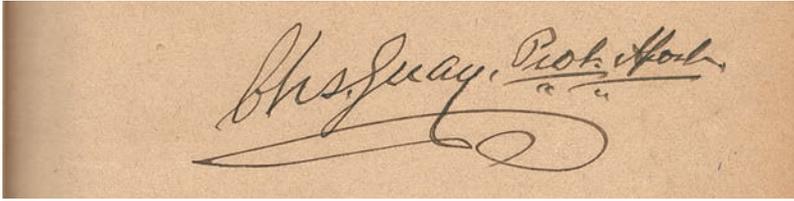


Figure 4. Ex-libris de Charles Guay sur le même exemplaire des Mémoires, collection particulière.

Au moins deux exemplaires connus ont appartenu à l'auteur et sont annotés en divers endroits de sa main pour corriger des coquilles ou apporter certaines précisions d'ordre monétaire quant aux aumônes qu'il a recueillies pour le séminaire²².

L'ouvrage est divisé en 11 parties et réunit des lettres, des pièces de procès, des interrogatoires, des comptes, etc. En raison du contentieux qui l'a opposé à Jean Langevin, il va de soi que la représentation de l'évêque y est nettement moins flatteuse que dans la *Chronique de Rimouski*. Tous les documents ne sont cependant pas à charge contre lui, puisque Charles Guay prend la peine de publier également des lettres du temps où les relations entre les deux hommes étaient cordiales. Évidemment, la mise en recueil de ces lettres n'est pas dénuée d'arrière-pensées, puisqu'il s'agit, pour le secrétaire apostolique, de montrer le nombre et l'importance des services rendus à son évêque, afin de mieux faire ressortir l'ingratitude présumée de ce dernier dans la querelle qui éclate en 1888 autour de la construction du presbytère et de la chapelle de Restigouche, dont les frais sont avancés par Charles Guay lui-même, avance pour laquelle

22. L'un est conservé à l'UQAR sous la cote Documentation régionale – livres anciens BQX4134.42 G8 A4.1891 et comporte l'ex-libris manuscrit «Mgr Chs. Guay» ainsi qu'une seule correction à la page 345, ligne 19, où est ajoutée à la main «Charles» dans «Saint [Charles] de Caplan». L'autre exemplaire fait partie de notre collection personnelle et comporte la signature «Chs. Guay Prot. Apost.» au recto de la page de garde supérieure (voir illustration 4). L'auteur y inscrit plusieurs corrections manuscrites. Par exemple, à la page 25, ligne 4, «400\$» est raturé et remplacé par «\$1400». À la page 26, ligne 17, dans l'expression «deux cents piastres», le premier mot est raturé et remplacé par «douze». À la page 47, ligne 4, au-dessus de «reçus», l'auteur a ajouté à la main «\$250». À la page 504, ligne 29, le montant «1080» est raturé et remplacé par «2170» et, ligne 30, l'auteur a ajouté un «1» devant «5000». Au bas de la même page, il a inscrit: «N.B. N'ayant pu corriger moi-même les épreuves de ces comptes, il s'est glissé de graves erreurs. Le montant total payé à l'Evêque de Rimouski est de \$14,084.00 d'après ses propres reçus» (voir illustration 5). Au bas de la page 505, il a écrit: «Le montant total \$14,084.00». Enfin, à la page 507, ligne 25, les deux dernières syllabes de «quatorze» sont raturées et remplacées par «rante».

— 504 —

Montant rapporté.....	frs 2863
M. le Supérieur des missions étrangères.....	20
Mgr Merrilod.....	20
Mgr de Ladda.....	10
Deux Grands Vicaires.....	50
Mgr de Chartres.....	20
Notre Dame de Victoire à Paris.....	970
M. le Marquis de Beauvoir.....	300
<hr/>	
Total.....	4253 frs
MONTANT RAPPORTÉ	
Etats-Unis, \$250.00.....	frs 1250
Journaux.....	2118
Archidiocèse de Rouen.....	2004
Diocèse de Versailles.....	650
Diocèse d'Arras.....	1250
Diocèse d'Amiens.....	1000
Diocèse de Meaux.....	300
Diocèse de Combrai.....	2709
Dons particuliers.....	4253
<hr/>	
Total des recettes.....	15534 frs
Dépenses, par l'abbé P. Nicolas.....	frs 100
" pour impressions de bil-	
lets, lettres et frais de	
voyage, etc.....	4354
<hr/>	
Total des dépenses.....	frs 4454
Le 4 février dernier, transmis à	
Votre Grandeur.....	frs 5000
Comptes payés par moi pour Votre	
Grandeur.....	2120
Ci-inclus.....	75000
<hr/>	
Total transmis à Votre Grandeur.....	frs 11080
15534 frs	

*M. B. N'ayant pu corriger moi-même
les erreurs de ces comptes, il s'est
glissé de nombreuses erreurs. Le montant
total porté à l'ordonnance de règlement
est de \$ 14,084. ou de 45,000 francs.*

Figure 5. Corrections autographes de Charles Guay sur le même exemplaire, collection particulière.

il demande à être remboursé. Au motif de mauvaise gestion, voire de détournement de fonds, Jean Langevin refuse obstinément tout paiement, si bien que l'affaire finit devant l'archevêque de Québec. Mgr Taschereau (1820-1898) finit par rendre son jugement le 5 décembre 1890, en donnant raison à Charles Guay. Dans l'intervalle, Jean Langevin, malade, finit par céder sa place à son successeur, Mgr André-Albert Blais (1842-1919), qui met un terme au conflit en remboursant les sommes dues à Charles Guay en contrepartie de la cession du presbytère. En soi, ce conflit, qui a des airs de tempête dans un verre d'eau, n'est en réalité qu'un prétexte à la manifestation d'une ancienne hostilité larvée entre les deux hommes et dont les causes sont beaucoup plus profondes que le remboursement litigieux, et cela bien qu'il s'agisse, dans les années 1880, de montants conséquents.

Une querelle de préséance : Mgr Langevin contre Mgr Guay

Dans cette affaire, il y a au moins trois éléments importants qui interviennent et qui peuvent être considérés comme les causes lointaines, mais centrales, de la querelle entre Jean Langevin et Charles Guay. Le premier de ces éléments est l'importance dévolue, dans cet univers ecclésiastique du XIX^e siècle, à la hiérarchie et à ce que l'on appelait sous l'Ancien Régime les préséances. Le clergé n'est pas un ordre où tous seraient égaux. Il existe une hiérarchie claire qui remonte depuis le curé de la paroisse jusqu'au pouvoir pontifical, en passant par l'évêque du diocèse. À condition de connaître sa place et de tenir son rang, il s'agit d'un monde harmonieux et parfaitement fonctionnel. Il suffit cependant d'une entorse à cet ordre immuable et incontestable pour susciter des combats homériques et des rancœurs éternelles. Or, la résistance qu'a suscitée la nomination de Charles Guay à la charge de secrétaire apostolique semble avoir donné lieu à une querelle de préséance, à en juger par les nombreuses réactions indignées et parfois même violentes des ecclésiastiques du temps. Les origines modestes de Charles Guay, né d'un père cultivateur, son très jeune âge – il a alors seulement 35 ans – et surtout ses états de service alors modestes contribuèrent à donner l'impression d'une distinction imméritée, d'où les contestations et la nécessité de reconfirmer cette nomination trois ans plus tard. Si les raisons exactes de cette nomination nous échappent, elles tiennent sans doute à la fois au talent de l'ecclésiastique pour lever des fonds autant qu'à des qualités sociales et diplomatiques comme courtisan à la Curie romaine.

Certes, la charge de secrétaire apostolique était prestigieuse, mais les privilèges qu'elle conférait étaient essentiellement d'ordre symbolique. Alors pourquoi une réaction si vive ? C'est oublier à quel point la dimension symbolique est centrale dans le catholicisme traditionnel, dans ses rituels, dans sa liturgie, dans ce que l'on appelle alors volontiers la pompe catholique sans nuance péjorative. Or, tous les avantages de cette charge relèvent de cette pompe. Non seulement Charles Guay porte-t-il le titre de Monseigneur, mais sa charge lui permet même d'administrer le sacrement de confirmation sur la Côte-Nord avec l'autorisation de son évêque, prérogative en principe réservée à l'évêque en titre²³. Par ailleurs, comme secrétaire apostolique, il peut également « officier

23. Voir, à ce propos, René BÉLANGER, « L'évêque de Rimouski sur la Côte Nord en 1875 », *Session d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 34, 1967, p. 19-24.

pontificalement» quatre fois par année, c'est-à-dire célébrer la messe avec les cérémonies et les habits pontificaux, ce qui n'avait rien de dérisoire dans le contexte canadien-français du XIX^e siècle, puisqu'un simple évêque comme Jean Langevin ne pouvait, lui, officier pontificalement. Si les réactions hostiles à cette nomination furent nombreuses, l'évêque de Rimouski, lui, sembla s'en réjouir, du moins à première vue. Mais la politesse des princes de l'Église cache parfois des sous-entendus indicibles. Dans la lettre que Jean Langevin envoya à Charles Guay le 31 mai 1879, on peut se demander s'il ne faut pas tout interpréter par antiphrase, mis à part la surprise qui est, elle, bien réelle. Même la formule de salutation que l'évêque de Rimouski, si prompt à respecter le protocole épistolaire, est désormais tenu d'utiliser à l'endroit de son destinataire semble lui coûter :

Mon cher Seigneur,

Votre lettre du 8, de Rome, m'a causé, vous vous l'imaginez facilement, une agréable surprise. J'espérais bien que vous recevriez quelques faveurs du St. Père, mais je ne comptais pas sur une si haute prélature. Je vous en félicite sincèrement et m'en réjouis comme d'une splendide récompense de vos labeurs et de votre dévouement²⁴.

Le Séminaire de Rimouski : œuvre de l'évêque ou du «quêteux»?

En fait, on sent confusément que cette prélature est lourde de malentendus à venir. La meilleure preuve en est la réponse d'Edmond Langevin qui certes se réjouit de la nomination, mais uniquement en ce qu'elle sert la cause du séminaire, la grande œuvre de son frère. Il enchaîne en insistant sur le fait que c'est l'œuvre exclusive de l'évêque, comme s'il s'agissait de rendre à César ce qui lui appartient et comme s'il y avait un risque que l'on sous-estime son rôle. Et il y a là une sorte de glissement comme s'il n'était plus seulement question de l'œuvre du séminaire, mais aussi de la nomination comme secrétaire apostolique : « Cette œuvre est essentiellement et en particulier l'œuvre de notre Evêque [*sic*], qui ne vit, pour ainsi dire, que pour affermir et rendre inébranlable l'institution formée sous ses hospices [*sic pro* auspices]²⁵ ». Le lecteur sent ici affleurer le non-dit dans la réaction des frères Langevin face à la nomination de celui que, quelques années auparavant, l'évêque

24. [C. GUAY], *Mémoires (extraits)*, p. 70.

25. [C. GUAY], *Mémoires (extraits)*, p. 71.

se plaisait à appeler son «quêteux²⁶». Se fait jour l'inquiétude d'être dépossédé de son œuvre, mais surtout de se retrouver dans une relation hiérarchique ambivalente. L'éclatante réussite de Charles Guay dans la collecte d'aumônes était incontestable, au point de faire paraître dérisoires les 15 sous exigés annuellement aux communiants du diocèse. Or, tant que le secrétaire apostolique n'était qu'un modeste prêtre efficace dans l'art de lever des fonds, l'honneur était sauf. Maintenant qu'il pouvait se prévaloir du titre de Monseigneur et qu'il échappait en partie à l'autorité de Jean Langevin, le succès financier de ce «quêteux» ne laissait pas d'inquiéter. On peut d'ailleurs se demander si, dans le refus de rembourser les frais de construction du presbytère de Restigouche, il n'y a pas de la part de Jean Langevin la volonté de rabaisser un simple prêtre de son diocèse rêvant d'avoir le train de vie d'un prélat de Sa Sainteté. Tout au plus l'évêque de Rimouski était-il prêt à déboursier 500 \$ pour les travaux, un sixième à peine de ce qu'ils avaient réellement coûté, en réaffirmant brutalement son autorité et la hiérarchie au sein de son diocèse. Charles Guay aura alors beau jeu d'accuser l'évêque non seulement d'ingratitude en raison des nombreux services rendus, mais aussi d'avarice, et cela dans une lettre qui a inspiré le titre de la présente étude : « Cette raison [à savoir les prétendues dépenses excessives du missionnaire] n'est qu'un vain prétexte pour ne rien donner, d'ailleurs il est parfaitement connu que, vous demander un sou, c'est vous arracher le cœur et vous seigner [*sic pro saigner*] aux quatre membres²⁷ ».

Une querelle politique : Langevin le conservateur contre Guay le libéral

Si, dès la nomination comme prélat, les conditions de la future querelle sont réunies, le véritable élément déclencheur est la relation privilégiée de Charles Guay avec Honoré Mercier (1840-1894). Dès 1887, le secrétaire apostolique soutient le fondateur du parti National. Le point de non-retour est cependant franchi lorsque le missionnaire de Restigouche, voulant bénir les nouvelles cloches de sa chapelle, décide de choisir Honoré Mercier comme parrain. C'est ce que ne pardonnera pas Jean Langevin qui prendra prétexte des frais occasionnés par l'achat des cloches et la construction du presbytère pour refuser de participer à la bénédiction et de rembourser les sommes avancées. Lors de l'élection d'Honoré Mercier dans le comté de Bonaventure en 1890, Jean Langevin

26. [C. GUAY], *Mémoires (extraits)*, p. 34.

27. [C. GUAY], *Mémoires (extraits)*, p. 388.

tente par sa circulaire du 4 mars d'interdire aux prêtres de son diocèse, non d'intervenir dans le domaine temporel, mais de soutenir le candidat libéral²⁸. Comme chacun sait, Jean Langevin était un partisan indéfectible du Parti conservateur, sous la bannière fédérale duquel son frère Hector (1826-1906) avait été élu député. En ultramontain cohérent, il estimait de son devoir d'intervenir dans la sphère politique. Or, Charles Guay, avec d'autres prêtres du diocèse, protestèrent contre la circulaire, au point d'en appeler à Rome avec la volonté affichée de passer outre l'autorité épiscopale pour se réclamer directement du pouvoir pontifical. On entre alors en pleine querelle de préséance entre l'évêque de Rimouski et le secrétaire apostolique, Charles Guay relevant de l'autorité de son évêque comme missionnaire, mais de celle du pape comme prélat pontifical. Jean Langevin perdit sur tous les fronts dans ce qui fut, en raison de sa santé chancelante, son dernier combat. D'une part, Honoré Mercier fut élu par acclamation. D'autre part, comme nous l'avons vu, l'archevêque de Québec donna raison à Charles Guay pour le remboursement des frais engagés dans la construction de la chapelle et du presbytère de Restigouche. Le 6 février 1891, Jean Langevin démissionna et devint, à titre honoraire, archevêque de Léontopolis, *in partibus infidelium*. Mgr Blais lui succède alors, en s'empressant de mettre un terme au contentieux avec le secrétaire apostolique, et cela dès le 2 mars. Le 1^{er} mai suivant, Charles Guay écrit sa dernière lettre à l'évêque démissionnaire. Il s'agit d'un morceau d'anthologie épistolaire qui illustre à quel point la vengeance est un plat qui se mange froid, d'autant que la missive accompagne un exemplaire des *Mémoires* de Charles Guay, désignés par le titre de leur première partie, les «cent vingt-six lettres». Vu son intérêt, on nous permettra de citer cette missive *in extenso* :

Ste-Anne de Ristigouche, Comté Bonaventure, 1^{er} mai 1891.

A Sa Grandeur
Monseigneur Jean Langevin,
Archevêque de Léontopolis,
A Rimouski.

Monseigneur,

Permettez-moi de vous adresser sous ce pli une collection de «CENT VINGT-SIX LETTRES».

28. Voir, à ce propos, Sylvain GOSSELIN, «L'opposition entre Mgr Langevin et le clergé de Bonaventure lors de l'élection provinciale de 1890», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XI, n° 2, décembre 1985, p. 58-65.

Après une lecture attentive, Votre Grandeur se convaincra facilement du peu de reconnaissance qu'Elle a eu à mon égard, malgré tout mon dévouement, pendant plus de vingt ans, pour Ses œuvres diocésaines, par mes quêtes, mes voyages, mes missions et mes sacrifices de tous genres.

Un grand nombre de mes confrères dans le sacerdoce m'ont dit à plusieurs reprises différentes : « Vous ne serez récompensé par Monseigneur Jean Langevin que par l'ingratitude de ce que vous entreprenez et faites pour Lui ; c'est un Evêque incapable d'un seul acte de reconnaissance sincère. »

Voilà des paroles fort dures qui, dans le temps, me paraissaient exagérées, mais malheureusement votre inqualifiable manière d'agir de l'automne dernier m'a prouvé que ces confrères ne s'étaient pas trompés.

En effet, pas un prêtre dans votre diocèse ne s'est plus dévoué que moi à Votre Personne et à Vos œuvres, et pas un n'a été payé avec autant d'ingratitude.

N'a-t-on pas vu Votre Grandeur, en septembre dernier, vouloir me dépouiller injustement d'une propriété construite en grande partie de mes propres deniers et sur laquelle il m'était dû, capital et intérêt, \$3,000.00 — (Jugement de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec 5 déc. 1890), — uniquement pour satisfaire une vengeance personnelle et me punir d'avoir été favorable à l'élection par acclamation de l'Honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la Province de Québec !

Sont-ce là, la reconnaissance et la justice que j'étais en droit d'attendre de mon Evêque ?

Est-ce qu'un Evêque ne doit pas être un père pour ses prêtres, et non un dominateur ?

Votre Grandeur verra dans la dernière lettre qui termine cette collection de quelle manière a été réglée cette difficulté.

Mes droits ont été reconnus par le tribunal métropolitain. On m'a demandé ensuite de donner cette somme ; je l'ai fait avec plaisir, et je vous aurais fait volontiers le même cadeau, si votre conduite à mon égard eût été plus reconnaissante et plus juste.

N'a-t-on pas vu ce pauvre abbé Ulfranc Saint-Laurent sur vos ordres, parcourir les magasins de Campbellton, réunir quelques Sauvages à Ristigouche, au nombre de 10 à 12, pour les interroger sur mes comptes, avec un zèle et une prudence qui laissaient beaucoup à désirer.

Maintenant que Votre Grandeur a donné une *démission demandée par l'autorité compétente* et ardemment désirée, depuis longtemps, par

votre clergé, Elle pourra faire, dans le silence et la retraite, un sérieux retour sur le passé et se préparer, avec fruits, aux années éternelles.

Je termine en adressant au Ciel cette prière :

«*Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.*»

Je demeure respectueusement,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble serviteur en N. S.

(Signé) CHS. GUAY, Prot. Ap. *ad instar*²⁹.

Il est particulièrement piquant que Charles Guay invite ainsi son adversaire à méditer sur le passage du *Pater Noster* où le croyant demande à Dieu de lui pardonner comme il pardonne à ceux qui l'ont offensé. L'épistolier rancunier n'a visiblement aucune intention de pardonner à Jean Langevin et ses *Mémoires*, apparemment réservés à un usage « strictement confidentiel », sont là pour le rappeler à plusieurs centaines d'exemplaires : en toute confidentialité.

Comme on le voit, la querelle qui a opposé Mgr Langevin à Charles Guay ne s'explique pas simplement par un conflit d'idées opposant un évêque ultramontain et conservateur à un missionnaire libéral. Elle tient davantage à une série de circonstances contingentes, en particulier la nomination du « quêteux » comme protonotaire apostolique qui a remis en question, non pas les valeurs et les convictions de l'un ou de l'autre, mais leur position respective dans la hiérarchie de l'Église. Cette simple constatation invite à reconstituer dans le détail le parcours de ces figures de l'histoire de l'Église catholique au Québec, en se gardant de les réduire à une idéologie imperméable à la contingence. Même placée sous le signe de l'influence ultramontaine, la carrière de Mgr Langevin ne se résume pas à l'ultramontanisme.

29. [C. GUAY], *Mémoires (extraits)*, p. 135-137.